

Image not found or type unknown



LITIGE SUR LA GARANTIE POMPE A CHALEUR AIR EAU

Par **KOMBAVA**, le **12/02/2013** à **17:22**

Bonjour

J'ai acheté une pompe à chaleur début décembre 2009 elle à été installée fin décembre 2009 elle est garntie 3 ans et je suis tombée en panne le 8 décembre 2012 l'instalateur m'annonce une facture d'environ 1200 euro et ne veut pas tenir compte de la garantie qui pour lui n'est plus valable depuis octobre 2009 malgré mes explications il ne veut rien savoir. Que puis je faire pour résoudre ce problème. Merci de votre réponse